

# "Aux problèmes exceptionnels, des solutions exceptionnelles!"

## Service public et propriété privée

Qu'est-ce qui arrive quand on laisse une compagnie privée exploiter un service public, selon toutes les règles du capitalisme, dont l'une des plus sacrées est la libre concurrence? Par un exemple d'actualité, on peut répondre d'une façon beaucoup plus pratique et beaucoup plus compréhensible que par une longue théorie dont on pourrait douter ou qu'on pourrait qualifier malicieusement de socialiste ou de communiste!

La Cie Bell Telephone vient d'augmenter ses prix, chez nous. C'est une compagnie par actions, une compagnie privée qui a prétendu ne plus pouvoir faire face à la concurrence et au coût d'opération toujours croissant. Elle a demandé d'augmenter ses prix pour être capable d'équilibrer son budget et de faire des améliorations. On l'a autorisée à le faire. Nous payons plus cher que l'an dernier pour nous servir du téléphone.

Or, la Cie Bell Telephone vient de publier un rapport dans lequel elle dépeint une situation financière que beaucoup d'autres compagnies pourraient envier avec raison. En 1949, y lit-on, la B.T.C. a rapporté un dividende de \$1.20 par action. En 1950, les bénéficiaires, supérieurs de 19% à ceux de 1949, ont permis d'évaluer ce dividende à \$1.53. Et la compagnie s'est crue en assez bonne position financière pour l'arrondir encore à \$2.00. Evidemment, il faut trouver de l'argent quelque part pour satisfaire cet appétit d'ogre des actionnaires. On montre un budget déficitaire en prétextant des améliorations. Les bénéfices sont distribués entièrement aux actionnaires et l'on va chercher dans la poche des consommateurs ce qu'il faut pour grossir encore l'entreprise qui pourra gonfler une fois de plus le porte-feuille élastique des propriétaires de la compagnie.

C'est déjà scandaleux! Mais croyez-vous à la concurrence dans le domaine du téléphone, en Amérique du Nord? Tout le monde sait bien que la Cie Bell Telephone est seule à exploiter un tel service chez nous.

Comme monopole, nous pourrions difficilement donner un meilleur exemple. Monopole pratiquement international, s'étendant du moins dans toute l'Amérique du Nord. En effet, le Bell Telephone est efficacement sous le contrôle de l'American Telephone & Telegraph Co. des Etats-Unis qui détient une bonne partie des parts. Et cette compagnie-mère se permet des bénéfices nets, après les taxes, d'une quarantaine de millions en 1950. Les parts de l'A.T. & T. valaient \$9.35 en 1949; elles valent \$12.44 en 1950. De plus, l'A.T. & T. possède 99% de Western Electric Co., ce qui lui permet de payer, par exemple, \$60.00, certains instruments qui, selon des ingénieurs experts ne valent que \$4.00. C'est ensuite facile de prouver que le coût de la vie augmente pour eux comme pour tout le monde. Il reste cependant que les mêmes actionnaires n'en retirent toujours que plus de bénéfices...

Et l'on veut nous faire croire que les services téléphoniques sont du domaine privé, que l'on sabote la propriété privée, l'initiative privée, que l'on empêche le jeu de la libre concurrence, qu'en un mot, l'on est socialiste parce qu'on proteste contre des monstres semblables qui trouvent naturel que la population de tout un continent se saigne à blanc pour satisfaire leurs appétits insatiables! Voilà un exemple intéressant qui devrait retenir l'attention du Comité général d'Enquête sur les monopoles siégeant actuellement à Ottawa. Voilà aussi un exemple du genre de capitalisme que nous ne pouvons tolérer.

Fernand JOLICOEUR

## UN DEPUTE QUEBECOIS RECLAME LA REGIE

M. Wilfrid Lacroix, qui avait promis (devant une assemblée des Syndicats de Québec) de réclamer la régie des prix à Ottawa, a tenu son engagement cette semaine. Les journaux nous apprennent en effet que M. Lacroix:

"... avait toutefois réservé la plus grande partie de son intervention dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône à prôner une régie prompte et complète des prix. Il fait remarquer que, grâce à la régie en vigueur durant la dernière guerre, l'indice de vie chère n'a grimpé

que de 5 points de 1941 à 1946 mais de plus de 50 dans les 5 années suivantes.

M. Lacroix voudrait cependant qu'on ne choisisse plus comme régisseurs des dirigeants de diverses compagnies, à traitement nominal par l'Etat et qui, "ne pouvant servir aux maîtres", n'oublient pas de servir d'abord les intérêts de leurs firmes. Nous possédons déjà trop de monopoles et de trop puissants, d'après M. Lacroix, et une telle politique ne peut qu'en encourager encore l'expansion".

Une importante assemblée, réunissant des représentants des Cantons de l'Est, a eu lieu à Sherbrooke, dimanche soir dernier. M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., a prononcé une conférence en marge de la campagne pour l'établissement d'une régie des prix.

Plusieurs centaines de personnes, délégués de groupements ouvriers de Mégantic, Coaticook, Windsor-Mills, Asbestos, East-Angus, et Sherbrooke ont assisté à la cause.

On sait que la campagne en faveur d'un plafonnement des prix est appuyée par plus d'un million de travailleurs canadiens, membres du Congrès canadien du Travail, de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et du Comité législatif conjoint des Fraternités des Cheminots.

M. Roméo Rondeau, président du Conseil central des Syndicats nationaux et catholiques de Sherbrooke, a présenté le conférencier qui fut remercié par M. l'abbé Albert Poulin, aumônier du même organisme.

### Contrôle et arbitrage

M. Marchand a signalé le fait que la C.T.C.C. s'est d'abord opposée à un contrôle des prix, proposant à son congrès de 1950 un arbitrage fédéral, formule qui sera d'ailleurs soumise de nouveau lors de la présentation du mémoire de l'organisme au gouvernement d'Ottawa, d'ici quelques jours.

"Mais à cause de l'état d'urgence et des circonstances exceptionnelles, expliqua le conférencier, la C.T.C.C. a désiré se rallier aux autres mouvements ouvriers canadiens, afin de recourir à des moyens exceptionnels".

"L'augmentation du coût de la vie, dit-il, a complètement rasé les hausses de salaires obtenues par la

classe ouvrière, et c'est pourquoi nous ne demandons pas une régie immédiate des salaires, afin de permettre les rajustements nécessaires".

"Le seul moyen d'empêcher, à l'heure actuelle, l'exploitation de consommateurs qui sont en grande partie des ouvriers, c'est l'établissement d'une régie des prix", déclarait M. Marchand.

Des statistiques furent ensuite produites, démontrant que du mois de décembre 1941 jusqu'au mois d'avril 1946, alors que la régie était en vigueur, l'indice du coût de la vie ne monta que de cinq points, tandis que depuis la levée des plafonnements, les prix ont monté en flèche et l'indice a grimpé de 50 points. Le résultat de cette hausse est une baisse de 41c sur le pouvoir d'achat du dollar canadien.

### Vers demain

M. Marchand a ensuite commenté longuement un article de Louis Even, dispensateur de la doctrine créditiste à travers la province de Québec et éditeur du journal VERS DEMAIN, lequel parle des demandes ouvrières de plafonnement des prix comme de "chaînes que l'ouvrier imposerait aux capitalistes".

"Ceux qui n'ont pas de responsabilités, continue l'exposé de M. Even, ne veulent pas de chaînes".

"Louis Even, déclara le conférencier, a écrit un article méprisant pour la classe ouvrière et il

devrait savoir qu'il n'est pas même nécessaire de prouver le contraire quand il traite les ouvriers d'irresponsables".

"Nous risquons notre pain de chaque jour et notre vie dans l'entreprise, dit M. Marchand, tandis que les industriels et ceux qui retirent les dividendes ne mettent en jeu que des profits".

"Louis Even ne parle que de la toute puissance de l'argent, tandis que nous parlons de la toute puissance du capital humain. Le chef créditiste semble du côté des capitalistes".

### Régie des salaires

Les ouvriers ne désirent pas un contrôle immédiat des salaires, a déclaré M. Marchand, parce qu'ils savent que l'accroissement de la productivité peut encore permettre des hausses de salaires sans affecter les prix.

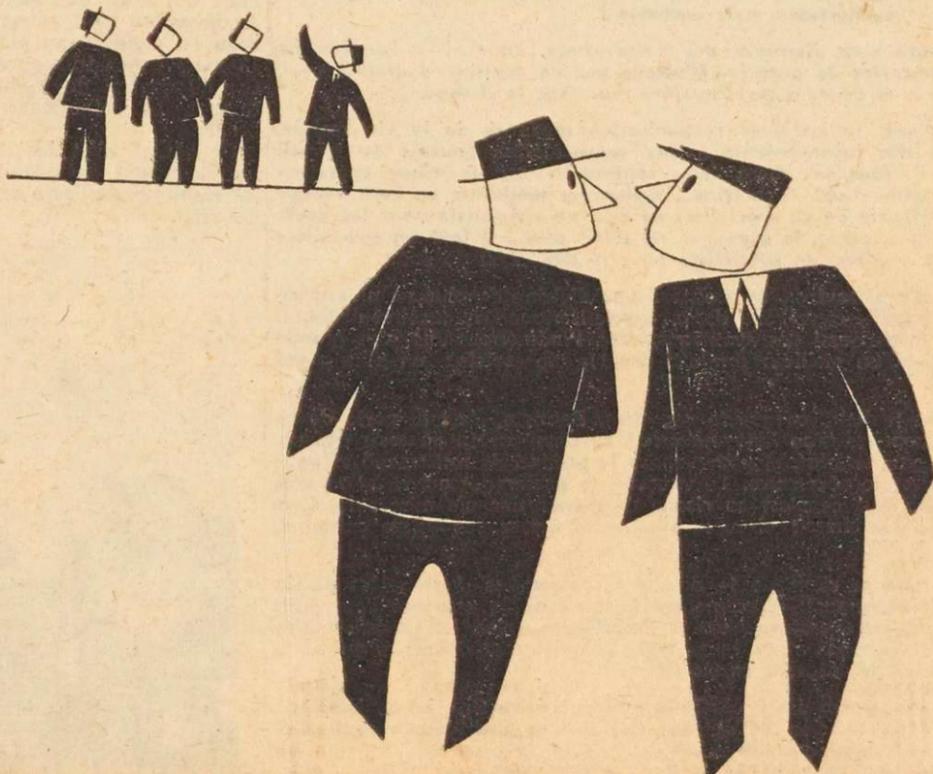
"Une marge peut être absorbée, dit-il, et nous demandons aux industriels de le faire".

Le conférencier rapporta plusieurs statistiques prouvant l'augmentation des profits des corporations et de 643 compagnies, durant la dernière année fiscale.

Le résumé statistique de la Banque du Canada rapporte qu'en 1946 le total des profits des corporations (toutes taxes payées) se chiffrait à \$751 millions, tandis qu'en 1949, ils s'établissaient à \$1,241 millions, soit une augmentation de \$490 millions ou 65%.

(Suite à la page 4)

## TORTICOLIS



— Un avion?  
— Non. Ils regardent monter l'indice du coût de la vie!

# L'éducation ouvrière à Montréal

Le Conseil central de Montréal, en collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C., vient de préparer une série de cours à l'intention des syndiqués de la région, dont le premier sera donné le 7 mars prochain.

Le programme comprend d'abord l'étude du problème ouvrier dans l'usine, dans la famille et dans la société. On discutera ensuite de l'attitude de l'ouvrier devant ces problèmes pour en arriver à la solution que propose le syndicalisme chrétien. On passera ainsi en revue différentes questions d'intérêt syndical, telles que la convention collective, la législation ouvrière, la négociation, la conciliation et l'arbitrage, le salaire et le règlement des griefs.

Les cours se donneront chaque mercredi soir, à 8 heures, dans une des salles de l'École Chérier. Chaque leçon sera suivie d'un forum. Le professeur invité pour le premier cours du 7 mars est M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. Suivront ensuite, les confrères Gérard Pelletier, J.-P. Geoffroy, Gérard Picard, Angelo Forte, Fernand Jolicoeur, Théodore Lespérance et René Gosselein.

Cette nouvelle série de cours fait partie de tout un programme d'ensemble tracé par le Conseil central de Montréal. En effet, on tient déjà au local des Syndicats nationaux de Montréal, des cercles d'études hebdomadaires, dont les uns s'adressent à tous les ouvriers et où l'on explique la Lettre pastorale collective sur le problème ouvrier, dont les autres s'adressent aux libérés et où l'on discute des méthodes de propagande d'organisation et de négociation.

On voit donc jusqu'à quel point le Conseil central de Montréal attache de l'importance à l'éducation ouvrière et comment il sait prendre le meilleur moyen, comme bien d'autres centres d'ailleurs, d'assurer la relève du mouvement dans le plus grand intérêt de la classe ouvrière.

## Le problème ouvrier

### T'es pas correct!

Ecoute, Baptiste, t'es pas correct! Tu maudis la société comme Jean-Jacques Rousseau. Pour toi, la vie sociale est la source de tous les maux, de tous les ennuis, de tous les scandales. Rien de bon dans la société! Tu te laisses entraîner dans tes rêves. Tu te vois seul dans une île magnifique perdue au milieu de quelque mer lointaine. Le soleil brille... la végétation tropicale l'apporte tout ce qu'il faut pour combler ton appétit pantagruélique... les oiseaux aux doux ramages bercent ton oisiveté... seul en contact avec l'infini, loin de tout bruit, loin de toute combine...

Comme rêve, c'est pas pire! Mais réveille-toi Baptiste, t'es pas correct! On n'est pas fait pour ça, on est fait pour vivre en société. Dans ton île, tu vas rencontrer du soleil, oui, mais de la pluie, aussi! la nature va te fournir certains aliments, c'est vrai, mais très peu et pas beaucoup de variété... Tu trouveras bien quelques feuillages pour te vêtir, toutefois ce n'est pas confortable, tu seras peut-être malade, mais pas de médecin à la portée de la main...

Reviens à la réalité, Baptiste, l'homme n'est pas fait pour vivre seul. Tu veux être sûr d'avoir toutes les choses nécessaires et même tu ne détestes pas jouir d'une certaine aisance, d'un minimum de confort. Reste avec nous autres dans une société bien organisée. Tu te promèneras en Ford, tu seras chaussé d'une magnifique paire de "Slater", vêtu d'un beau complet acheté chez Dupuis... Si tu es malade, un coup de téléphone et le médecin sera chez toi... ce qui est commode la vie en société. Nos semblables ne sont pas seulement cause d'embêtements, ils ne sont pas seulement des nuisances publiques, au contraire, ils nous rendent service, ils nous font la vie non seulement supportable mais agréable...

Ecoute bien, Baptiste, une autre chose. Pour vivre heureux on boude pas trop le progrès. N'essaye pas de te tirer d'affaires seul. Les autres te rendent service, alors rend leur le change...

Souvent, tu critiques l'organisation moderne de la vie sociale. Tu vois des inconvénients à une spécialisation poussée du travail industriel. Imaginez donc, faire continuellement la même opération sur le même bout de bottine... même les médecins en sont rendus là... spécialiste de ci, spécialiste de ça... un spécialiste pour les yeux, les oreilles, le nez, la gorge, ça ne suffit plus... il faut un spécialiste pour les oreilles, un spécialiste pour le nez, ainsi de suite.

C'est vrai tout ça, on assiste à une division de plus en plus grande du travail, c'est l'ère de la spécialisation. Des inconvénients, il y en a, mais aussi des avantages, dans l'industrie: une plus grande production, un meilleur produit; dans la vie sociale: un plus grand confort.

Dans le fond, ce que tu regrettes, Baptiste, c'est la perte de ce que tu appelles "ton indépendance", tu sens que tu dépends des autres de plus en plus, et pour vendre le produit de ton travail et pour te procurer le nécessaire. Tu voudrais te passer des autres et tu n'es pas capable, si ce n'est au risque de mener une vie misérable. Consolé-toi d'une chose: si tu as besoin des autres, les autres ont aussi besoin de toi.

Ce que je viens de te dire, les philosophes de tous les temps l'ont dit avant moi, et même les Evêques de la province l'ont écrit dans leur lettre pastorale sur le Problème ouvrier. Ils ont mis moins de mots que moi, mais leurs mots sont plus difficiles; si tu as le texte en mains, regarde au No 62

"L'homme isolé serait impuissant à suffire à ses besoins...  
"La division des tâches fait que tous doivent compter les uns sur les autres..."

"Le travail de chacun prend alors une portée sociale..."

Je te le dis, Baptiste, t'es pas correct. Ne pense plus à ton île, reste avec nous autres; et puis ne boude pas le progrès, tu as déjà entendu cette parole: 12 métiers, 36 misères.

## CERTIFICATION CHEZ DUPUIS FRERES

A une assemblée générale tenue le 6 février, à laquelle assistaient plusieurs centaines de syndiqués, les membres furent mis au courant des derniers développements, c'est-à-dire la réception du certificat de reconnaissance, permettant au syndicat d'entamer les négociations avec la magasin DUPUIS FRERES.

En effet, depuis longtemps ces syndiqués ont eu à subir de longs délais. Il a même fallu faire des représentations devant la Commission des Relations ouvrières.

Après la lecture d'une lettre venant de cette commission, qui est longue à cause d'une quantité d'exceptions qu'on y trouve, au sujet de la juridiction du certificat, le syndicat a autorisé les membres de l'exécutif, à rédiger une convention collective qui sera soumise d'ici une quinzaine à l'assemblée générale des membres pour approbation, avant que cette convention ne soit envoyée à la maison Dupuis.

Inutile de dire que les employés sont tous très heureux de la perspective des événements et se promettent bien de soutenir leur syndicat jusqu'au bout dans les revendications d'une convention collective selon l'esprit et la lettre de nos lois actuelles. Tous ceux qui étaient présents sont partis confiants, et ont décidé de revenir dans 15 jours, en amenant un ou deux amis. L'un disait au sortir de l'assemblée: "Apparemment ça va changer de poil!"

Le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, avait tenu à assister à cette réunion, pour faire des précisions et donner des explications au sujet de la marche générale de la négociation et du contrat pour le syndicat.

Un comité paritaire de l'automobile, identique à celui de la construction, sera formé immédiatement après la résurrection de l'ancien décret, et l'on parle déjà d'une école d'apprentissage pour les mécaniciens, un projet unique dans la province de Québec.

Cette école constituée d'après la loi de l'aide à l'apprentissage du ministère du Travail, serait financée en majeure partie par le gouvernement provincial.

Une telle maison d'enseignement est déjà formée pour les métiers de la construction, à Sherbrooke, sur la rue Chalfoux, et jusqu'ici les résultats ont été plus encourageants qu'on ne le prévoyait d'abord.

On se rappelle qu'au mois d'août 1949, l'Association des Marchands détaillants s'était retirée des négociations, laissant l'Association des Employés de l'auto-voiture signer un contrat particulier avec l'Association des Marchands d'autres Cantons de l'Est.

Mais ce contrat gardait une porte ouverte à un nouveau décret, susceptible de régir aussi les garagistes de Sherbrooke, ou ceux localisés dans un rayon de dix milles de la cité.

Sur pétition conjointe de ces deux associations signataires, des démarches sont présentement en cours afin d'étendre le contrat aux garagistes indépendants. Il faut tout d'abord solutionner certains problèmes avec l'Association des Marchands détaillants, ce qui se fait d'ici peu de temps, apprend-on.

Le décret entrerait en vigueur au plus tard le 13 mars prochain.

L'école d'apprentissage, qui se ferait fonder, aura pour but de perfectionner et d'adapter aux besoins de l'industrie de l'automobile, les ouvriers des divers corps de ce métier.

Ces écoles, dont le financement est en majeure partie réservé à

# DANS LE MOUVEMENT

## Importance des SYNDICATS CHRETIENS en Hollande

Le Bureau central de la Statistique des Pays-Bas vient de publier les chiffres suivants concernant l'importance des organisations syndicales au 1er juillet 1950:

membres	
N.V.V. (conf. soc.)	397,600
C.N.V. (conf. prot.)	161,100
K.A.B. (conf. cath.)	304,100
E.V.C. (conf. comm.)	167,200

Le 1er janvier 1950, il y avait, au total, 1,160,300 syndiqués. Sur ce total, 506,800 (44%) personnes appartenaient à des syndicats confessionnels.

Les quelques chiffres qui suivent, nous permettront de nous rendre compte de l'importance croissante prise par les organisations professionnelles. En 1910, les syndicats confessionnels avaient 40,400 membres, les autres syndicats 144,700.

Pour 1940, les chiffres sont: 349,600 membres pour les syndicats confessionnels et 448,700 pour les autres, soit un changement considérable dans les rapports de force.

Le 31 mai 1947, l'économie néerlandaise occupait 2,451,500 salariés, dont 1,052,600 (43%) étaient syndiqués est le plus élevé dans

## Dans l'industrie de la chaussure Syndical chez Ritchie

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Québec a été agréé récemment pour représenter tous les ouvriers et ouvrières à l'emploi de la compagnie John Ritchie, de Québec. Ritchie est considéré comme le principal employeur de l'industrie de la chaussure dans la province de Québec.

Les négociations en vue de conclure une convention collective de travail sont commencées et, vu l'importance du cas, elles sont dirigées conjointement par le syndicat intéressé, la Fédération de la Chaussure et la C.T.C.C. On saura d'ici deux ou trois semaines si les négociations directes donneront des résultats satisfaisants ou si l'on mettra en branle les mécanismes de conciliation et d'arbitrage.

Si ces procédures n'aboutissent pas, un vote de grève sera sans doute pris parmi les ouvriers et ouvrières de cette manufacture, qui sont bien décidés à obtenir des salaires et conditions de travail raisonnables.

Mais les intéressés ont encore confiance que les pourparlers engagés aboutiront à la conclusion d'une convention collective. La compagnie Ritchie est membre de l'Association des Manufacturiers de Chaussures de Québec, association patronale accréditée qui s'est toujours opposée aux conventions collectives particulières. Depuis environ six ans qu'elle est accréditée, cette association patronale n'en a encore signé aucune.

Nous ferons remarquer que si les chiffres pour les organisations socialistes, protestantes et catholiques sont sûrs, il n'en est pas de même pour les effectifs accusés par le centrale communiste. On est généralement d'avis que ses effectifs restent bien au-dessus du chiffre indiqué.

Il convient également de rappeler que la centrale communiste exclue de la collaboration institutionnelle (négociations collectives) entre les organisations des travailleurs d'une part et organisations patronales et, le cas échéant, l'Etat, d'autre part. La centrale unitaire est donc loin d'avoir l'importance que pourrait faire supposer le tableau ci-dessus.

Soulignons enfin que l'importance numérique des organisations chrétiennes (syndicats catholiques, syndicats protestants ensemble) dépasse celle de l'organisation syndicale socialiste.

## GRANBY

Le confrère S.T. Payne, qui poursuivra prochainement les négociations à la compagnie Racine Réfrigérateurs, de Granby, nous communique les principales demandes qui seront faites à la compagnie ces jours prochains:

- a) réduction dans les heures de travail de 55 à 50 heures par semaine, sans réduction dans le "take home pay";
- b) travail du samedi rétribué sur la base de taux et demi;
- c) 6 fêtes chômées et payées après 3 ans de service;
- d) deux semaines de vacances payées après 3 ans de service;
- e) clause de séniorité, basée sur la durée des services, la compétence et les charges familiales, dans leur ordre respectif;
- f) affichage d'avis pour emplois vacants, permettant aux ouvriers de poser leur candidature à ces emplois;
- g) période de repos de 15 minutes;
- h) rajustement de salaires tous les trois mois, selon les chiffres de l'indice du coût de la vie;
- i) augmentation générale de 20 sous l'heure, plus certains ajustements;
- j) participation du syndicat dans l'établissement de nouvelles tâches.

À la même assemblée, on procéda à l'élection annuelle dont voici le résultat: MM. Florian Goyette, président; Gérard Gladu, vice-président; Raymond Jean, secrétaire; Delmas Levesque, trésorier; Georges Bernier, secrétaire financier; Marcel Meunier et Victor Goulet, directeurs.

Les négociations furent conduites par le confrère A. Maheux, assistés de MM. A. Larose, M. Samson, J. Rousseau et P. Normandin. C'est, dit M. Maheux, le contrat de travail le plus avantageux jamais signé à St-Jean dans ce secteur.

## MONTREAL

Mise au point Dans le numéro du 2 février courant on annonçait la formation du Conseil de Construction à Ste-Agathe-des-Monts. Nous voulons préciser par la présente, que ce nouveau Conseil de Construction: Le Conseil Laurentien des Métiers de la Construction, a été formé pour représenter les trois syndicats locaux du comté de Terrebonne: Ste-Agathe, St-Jérôme et Ste-Thérèse de Blainville.

Les nouveaux officiers de ce conseil tous élus par acclamation se répartissent comme suit: Président, Julien Daigle, de Ste-Thérèse; vice-président, Roland Martel, de St-Jérôme; secrétaire-archiviste - correspondant, Roméo

Construction Les ouvriers de la construction dans St-Jean d'Iberville sont très heureux, et avec raison, nous rapporte le confrère Alfred Maheux, organisateur de la Fédération des Métiers de la Construction. Le syndicat des Métiers de la Construction de St-Jean vient en effet de s'entendre avec le groupe patronal pour le renouvellement du décret dans la région.

Il obtient une augmentation substantielle de salaires. En présence du conciliateur du gouvernement, J.-P. Ferland, les ouvriers et patrons en sont venus à une entente sur les bases suivantes:

- a) augmentation générale de 15 sous l'heure, la demande initiale était de 20 sous;
- b) cette entente s'accorde aussi aux ouvriers, une semaine de vacances payées, formule qui se généralise de plus en plus dans

## M. Albert Paquette, maire de Windsor Mills

Quoique dans la cinquantaine, M. Albert Paquette semble encore vigoureux et plein d'entrain. On le rencontrait ces jours derniers à une journée d'étude tenue à Windsor Mills, par la Fédération de la Pulpe et du Papier.

C'est à titre de maire de la ville qu'il siégeait à la table d'honneur. En effet, il vient d'être élu, avec l'appui de ses confrères, à la mairie. Ancien président du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills, à la formation duquel il avait participé en 1941, en faisant du porte en porte, il est très heureux de dire que son syndicat est l'un des plus disciplinés de la province.

Avant d'accéder à la mairie, M. Albert Paquette, fut président du syndicat pendant 6 ans et siégeait en même temps comme vice-président du Conseil central de Sherbrooke.

Il est très actif dans toutes les oeuvres sociales, paroissiales et religieuses, telles l'organisation des Terrains de Jeux, le Tiers-Ordre, le Cercle Lacordaire.



Et il vient d'être élu président de la Caisse populaire locale récemment fondée.

## Comité d'éducation

Le Comité d'Éducation de la C.T.C.C. tiendra des réunions d'étude à Québec, les 24 et 25 février prochains, de 9.30 heures à 12.00 heures a.m., et de 2.00 à 5.00 heures p.m. Voici, dans les grandes lignes, l'ordre du jour: Le 24 — Etude de la formule des Ecoles d'Action ouvrière, (technique d'éducation et programme d'étude). Le 25 — Etude de la déclaration de principes de la C.T.C.C.

## Le problème ouvrier

### Ce n'est pas la première fois

Ce n'est pas la première fois que NN. SS. les Evêques de la province de Québec nous parlent du problème social. En maintes occasions, en beaucoup de circonstances, "à temps et à contre-temps", chaque pasteur distribue à ses ouailles, d'une façon concrète et adaptée, la nourriture solide, claire et vivifiante de la Doctrine sociale de l'Eglise.

Ce n'est pas la première fois que nos chefs spirituels écrivent sur la question sociale. Le 15 mai 1941, on lisait dans les églises, une Lettre collective: "Restauration de l'Ordre social", qui examine le problème social dans son ensemble.

Une première partie dénonce le désordre existant et les faux remèdes qu'on veut y opposer: "le libéralisme économique, le socialisme, le communisme, etc. ..."

Une seconde partie signale comme agents de restauration: l'Eglise, l'Etat et les corps professionnels. La dignité de la personne humaine, la propriété privée, le salaire familial, les allocations familiales, la législation professionnelle, le syndicalisme catholique, la coopération, etc., tout y passe. Cette lettre collective est un résumé de la doctrine contenue dans ces deux grandes encycliques que vous connaissez: "Rerum novarum", et "Quadragesimo anno".

Ce n'est donc pas la première fois que nos chefs spirituels traitent du problème social. Dans cette lettre pastorale que nous sommes à expliquer: "Le problème ouvrier", ils ne touchent qu'un aspect du problème social, afin de le détailler et de faire l'application aux différentes circonstances qui changent avec le temps.

Cela ne veut pas dire que toutes les directives données en 1941, ne valent plus rien. Au contraire, ces directives existent et elles gardent toute leur valeur.

Ainsi donc, tâchons de nous procurer cette lettre de 1941 et méditons-la, étudions-la par parties. Nous comprendrons beaucoup mieux ensuite les pensées lumineuses et fortifiantes de la dernière Lettre pastorale collective: "Le problème ouvrier".

(Lettre pastorale: Le problème ouvrier) no 7



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis. Directeur: GERARD PELLETIER. Administrateur: MARCEL ETHIER. Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR. Publiciste: ROGER MCGINNIS. Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal. FA. 3694. Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.



Chez Dupuis Frères De gauche à droite, Marcel Lanouette, agent d'affaires; Jacques Favreau, commissaire; Maurice Rivard, sec.; Jean-Paul, Lesage, vice-prés.; Jean Normandin, prés.; Gérard Picard, prés. général de la C.T.C.C.; Mme Thérèse Charbonneau, trés.-ad.; Laurent St. Gelais, trés.; et René Ouellet, vérificateur.

# "Peu important les grincements de dents qu'elle occasionnera..."

La participation des ouvriers devra être acceptée — Jean Marchand l'affirme aux Journées d'Etude de Windsor Mills

Le Service d'Education de la C.T.C.C. tenait dimanche dernier dans le centre de Windsor Mills une journée d'étude ouverte à tous les syndiqués de la région.

La journée a débuté dans la matinée par un forum, dirigé par M. Fernand Jolicoeur, sur "Démocratie et Discipline dans le Syndicalisme".

Au cours de l'après-midi, les participants ont entendu M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui était le conférencier invité.

M. Marchand a donné une conférence intitulée: "Participation ouvrière à la restauration de l'ordre social", titre inspiré d'un chapitre de la lettre pastorale des évêques canadiens. Le conférencier a traité ce sujet parce que, dit-il, "la participation ouvrière à la restauration de l'ordre social est une réalité chez nous". Il ajoute que les évêques canadiens ont écrit ce passage, parce qu'ils savaient que cet état de choses est une réalité chez nous.

## Abus du capitalisme

Et ce besoin existe parce que beaucoup bénéficient de la situation telle qu'elle est sans se soucier du bien-être de leur voisin. Il faut corriger les abus du capitalisme, afin de faire disparaître les multitudes d'injustices de ce régime qui a désordonné les gens. Avec ce régime, l'ouvrier est un être désordonné, désintégré, qui remplit le rôle d'une machine, sans avoir de participation à l'entreprise où il travaille.

"Cette restauration de l'ouvrier, dans l'ordre social, doit se faire peu importe les grincements qu'elle occasionnera: car si l'ouvrier est réintégré dans cet ordre, il faudra que certaines personnes cèdent leur place, afin de donner à l'ouvrier les droits qu'on lui avait enlevés.

Continuant son exposé, le conférencier a ajouté que "cette restauration sociale de l'ouvrier devra également se faire dans la politique, et même dans le monde judiciaire, que la société bourgeoise capitaliste a monopolisée en plus de l'industrie. Le professionnel même, issu de la classe

ouvrière, et qui veut atteindre un certain degré dans la société, est presque obligé de s'associer aux grandes industries, aux grandes entreprises. C'est peut-être le seul moyen pour lui d'atteindre son but".

Ici, M. Marchand a disserté sur le cas de certains juges de notre pays. "Un avocat ne peut devenir célèbre que s'il remporte de brillants succès à la barre. Et ce n'est pas dans une cause ordinaire d'un petit ouvrier qu'un avocat deviendra célèbre. C'est le plus souvent, ou pratiquement toujours en remportant un grand succès, pour une puissante industrie ou une puissante entreprise, qu'un avocat devient vite juge, et n'est pas toujours prêt à prendre la défense de l'ouvrier, lorsque l'occasion se présente.

## Rôle de l'ouvrier

"Si l'ouvrier d'aujourd'hui se révolte contre cet état de l'ordre social, c'est parce que cet ordre a été établi sans lui, et souvent contre lui. L'ouvrier a été ignoré dans cet ordre, parce que toute forme d'autorité sur les hommes provient de l'argent et seul le capitaliste est en mesure de jouer avec l'argent. Le petit ouvrier en est incapable, parce qu'il risque son pain quotidien, chaque fois que l'entreprise du capitaliste a des troubles à régler. L'ouvrier risque son pain quotidien parce qu'il n'a que son salaire journalier pour lui apporter la nourriture. Il ne tient donc pas à ce que l'entreprise ferme ses portes. Le capitaliste, lui possède assez

d'argent pour supporter le coup. C'est là le trouble de cet ordre social, et le capitaliste ne veut pas accorder à l'ouvrier les droits qui lui reviennent".

"La C.T.C.C. veut et exige le bien de l'ouvrier. Les ouvriers devraient être entendus, lorsqu'il s'agit d'une législation ouvrière et pour ce, il faut que les syndicats soient reconnus comme association professionnelle". Au cours du forum qui suivit, une question épineuse fut soulevée, concernant les relations sociales entre patrons, chefs syndiqués et ouvriers.

Cette journée syndicale, d'une grande importance pour les syndicats de la région, avait réuni à la salle paroissiale St-Philippe de Windsor, en plus de près de trois cents syndiqués, M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; M. Robert Rondeau, président du Conseil central de Sherbrooke; M. le maire Albert Paquette, de Windsor; M. l'abbé Anatole Bernier, aumônier du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Windsor; M. Rodolphe Hamel, d'Asbestos, v-président de la C.T.C.C., et président de la Fédération de l'Amiante; M. Armand Larrievée et M. Gaston Pellerin, respectivement président et secrétaire du Syndicat national des Employés de l'Amiante d'Asbestos; M. l'abbé Jules Lockwell, aumônier de la F.P.P., M. l'abbé Louis-Philippe Camirand, d'Asbestos, aumônier du Syndicat de l'Amiante d'Asbestos; M. l'abbé Lucien Poulin, aumônier du Conseil central de Sherbrooke, et nombre d'autres personnalités.



Photo prise à la Journée d'études de Windsor Mills. On remarque, au premier rang: Jean Marchand, A. Paquette (cf. page 3 du présent numéro), M. l'abbé Loquell, aumônier de la Fédération de la pulpe, Philippe Lessard, président.

## Coin du publiciste LECTEUR SATISFAIT



Un lecteur de Donnacona nous écrit et nous extrayons de sa lettre les phrases suivantes qui se passent de commentaires:

"Il est bien malheureux que les syndiqués ne soient pas tous abonnés à ce journal "LE TRAVAIL" qui est vraiment le journal qui renseigne le mieux les ouvriers sur le travail que la C.T.C.C. fait pour nous, les ouvriers, et aussi sur tous les obstacles que les gouvernements nous causent dans nos unions".

Nous sommes persuadés que plusieurs pensent comme ce lecteur. Avec un peu de bonne volonté, notre journal pourrait en peu de temps, doubler son tirage, si les lecteurs voulaient faire la propagande dans leurs milieux respectifs.

J'ai eu l'occasion de rendre visite récemment à la région du Saguenay-Lac St-Jean et on peut compter que sous peu, de cette région, nous viendra un nombre considérable de lecteurs, car la propagande a été faite dans un milieu propice, un cercle d'étude régional. On peut anticiper de réels succès dans ce coin de la province.

Roger McGINNIS

## Convention renouvelée à la Compagnie Electrique du Saguenay

Grâce à l'intervention du conciliateur, M. Léonce Cliche, le Syndicat des Employés de la Compagnie Electrique du Saguenay et la Compagnie ont réussi à s'entendre sur le renouvellement de la convention collective de travail.

Il y a bien eu quelques difficultés mais l'habileté du conciliateur M. Léonce Cliche a su en triompher et amener les parties à renouveler leur contrat de travail.

Les principaux avantages obtenus par les employés de cette compagnie comprennent une augmentation de salaire générale moyenne de \$3.50 pour les hommes et une augmentation générale de \$2.29 pour les filles.

Dans les deux cas, soit pour les hommes comme pour les filles, l'augmentation de salaire peut varier de \$2.00 à \$5.00 par semaine, mais les chiffres mentionnés plus haut représentent la moyenne dans chacune des classifications.

En plus de ces augmentations de salaire, les employés bénéficieront aussi d'un boni de vie chère de \$1.00 par semaine pour chaque deux points et demi de hausse de l'indice fédéral du coût de la vie, au-dessus de l'indice connu à date, soit 171.1.

L'entente a été difficile sur ce point car les employés de la compagnie insistaient absolument pour l'avoir, et ils sont heureux de l'avoir obtenu puisque ce boni de vie chère est une véritable garantie contre les hausses du coût de la vie.

En plus de ces avantages, les employés de la compagnie sont heureux du renouvellement pour la meilleure classification obtenue ainsi que pour les taux de salaire qui contiennent cette classification. Pour plusieurs catégories elle comportait en effet des augmentations allant jusqu'à \$10.00, \$12.00 et \$13.00 par semaine, mais par entente, les parties ont accepté que l'augmentation, cette année, soit limitée à \$5.00 par semaine.

Enfin, le syndicat a aussi obtenu un avantage marqué dans les clauses pour la procédure des griefs et aussi un autre congé ou

plutôt un demi congé, soit le vendredi-saint au matin.

En somme, les employés de la Compagnie Electrique du Saguenay, ainsi que les officiers du syndicat sont heureux de ce renouvellement de convention collective de travail, tout comme ils sont heureux d'en remercier la compagnie ainsi que le conciliateur pour ses bons services.

## Commerce de Détail

Le Conseil régional des Syndicats du Commerce de Détail vient de donner comme mot d'ordre, à tous les syndicats d'employés du commerce de la région, d'obtenir la reconnaissance syndicale dans les principaux magasins. C'est donc dire que les syndicats feront du recrutement de façon à pouvoir obtenir, de la Commission des Relations ouvrières, un certificat leur permettant de négocier avec les employeurs.

Les syndicats de Jonquière et Kénogami travaillent actuellement à la réalisation de cette directive et mercredi prochain, le 31 janvier, à 8 heures du soir, tous les commis de magasins, de Jonquière et Kénogami seront invités à la réunion qui aura lieu à la salle du syndicat, rue St-Jean, Jonquière.

Au cours de cette assemblée de nombreux renseignements seront donnés aux commis présents, sur le commerce régional. Les commis de magasins feront bien de se rendre à cette assemblée pour être convenablement renseignés sur des points qui les concernent directement.

A la même assemblée, il sera aussi question de discuter les modifications qui seront demandées aux employeurs pour le renouvellement de la convention collective, renouvellement qui aura lieu au mois de mars prochain.

Que tous les employés du commerce lisent attentivement la circulaire qui leur sera distribuée et surtout que les employés du commerce se fassent un devoir d'être présents à la réunion de mercredi, le 31 janvier, à Jonquière.

La convention collective vaudra ce que sa préparation aura valu. Qu'on s'en souvienne.

## Journalisme



Ça ne sert à rien de pleurer ...

... de vous fâcher tout noir ...



... parce que Le Travail ne publie rien sur votre syndicat!

Une seule chose à faire: y penser et nous envoyer vos nouvelles.

## COMBATTONS L'ARTHRITE

Plus de 600,000 Canadiens sont atteints d'arthrite ou de rhumatisme et pour au moins 100,000 d'entre eux, ces cruelles maladies provoquent l'invalidité.

Chacun de nous est exposé à souffrir de l'arthrite ou du rhumatisme. Toutefois, dans 80% des cas un diagnostic précoce et un traitement approprié peuvent apporter un grand soulagement sinon la guérison.

L'arthrite et le rhumatisme coûtent chaque année aux Canadiens 9,500,00 jours de travail et des souffrances indescriptibles, c'est pourquoi la division du Québec de la Société canadienne d'Arthrite et de Rhumatisme sollicite le concours financier qui lui permettra d'aider à combattre scientifiquement ces deux cruelles maladies. Les souscriptions doivent être adressées aux quartiers généraux de la Société canadienne d'Arthrite et de Rhumatisme, 771 rue Burnside, Montréal.

## "Aux problèmes exceptionnels..."

(Suite de la page 1)

"C'est à cause des profits élevés et de l'accroissement de la productivité que nous avons pris la liberté de réclamer une régie des prix, sans demander immédiatement de contrôle des salaires, dit le secrétaire général de la C.T.C.C."

"Le gel des salaires, conclut-il, constituerait une discrimination évidente contre les centaines de mille travailleurs qui vivent sur des salaires inférieurs à la moyenne. Pour une situation exceptionnelle, nous demandons des moyens exceptionnels".